

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

**CONSEIL EXÉCUTIF
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE
10-15 JUILLET 2016
Kigali (RWANDA)**

EX.CL/979(XXIX)
Original : anglais

**EXAMEN DE LA « MISE A JOUR DE L'ETAT
DE LA REVITALISATION DU MAEP »**

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA DYNAMISATION DU MAEP juin-juillet 2016

I. Introduction

1. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est à un tournant de son histoire. Sous l'égide du président du Forum du MAEP, S.E. le Président Uhuru Kenyatta, élu au cours du 23^e Sommet du Forum du MAEP, en juin 2015, ce Forum a convoqué, le 29 janvier 2016, un Sommet spécial sur la dynamisation du MAEP. Les chefs d'État et de gouvernement participant à ce Sommet ont procédé à la nomination d'un Directeur exécutif à part entière, le premier Directeur exécutif permanent à être nommé depuis plus de sept ans. Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement ont examiné les défis liés à la stratégie de dynamisation du MAEP, qui est axée sur les six domaines importants suivants :

- (i) *Réévaluation de la philosophie du MAEP* : Les chefs d'État ont mis en relief la pertinence du MAEP parce que la bonne gouvernance est plus importante aujourd'hui dans le monde qu'elle ne l'a jamais été. Compte tenu du nouveau discours politique et de l'environnement politique et économique dans lequel évolue le MAEP, il convient de dynamiser le MAEP par l'utilisation des opportunités qu'offre l'Agenda 2063, tout en s'appuyant sur la position commune africaine sur les objectifs de développement durable (ODD).
- (ii) *Réexamen des méthodes d'évaluation* : Alors que les idéaux qui ont conduit à la formation du MAEP sont aussi pertinents aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 2003, un réexamen des méthodes d'évaluation s'impose après tant d'années écoulées. La démocratie, la bonne gouvernance et la transformation socio-économique ne peuvent être confiées à des parties externes au MAEP, et cette philosophie demeure au cœur de la politique du MAEP. En effet, le MAEP doit favoriser des pratiques dynamiques visant à améliorer la gouvernance, tout en corrigeant les lacunes identifiées dans la conduite des évaluations.
- (iii) *Garantie du respect des principes du MAEP* : Le MAEP est une institution dynamique, pleinement capable et régie par des principes tels que la reddition de comptes, la transparence, l'inclusion et l'apprentissage entre pairs.
- (iv) *Mobilisation des ressources* : Les participants au Forum du MAEP ont fait noter la nécessité de traduire la volonté politique en contributions concrètes afin de soutenir le MAEP.
- (v) *Intégration du MAEP au sein du système de l'UA* : Les perspectives qui s'offrent au MAEP impliquent son intégration au sein de l'UA comme une

entité autonome, tout en veillant à l'augmentation du nombre d'États membres de l'UA participant au processus du MAEP, de manière à assurer la rationalisation des ressources.

- (vi) *Rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs de développement durable (ODD) post-2015* : Les participants au Forum ont souligné la nécessité d'intégrer le Programme national d'action du MAEP dans les plans nationaux de développement et de veiller à ce que le MAEP contribue à la réalisation des objectifs socio-économiques contenus dans l'Agenda 2063 et dans l'Agenda de développement durable (ODD) par le biais d'un mécanisme de suivi axé sur la réalisation des visions précitées.

2. Après le Sommet spécial sur la dynamisation du MAEP, le Directeur exécutif a pris ses fonctions et immédiatement lancé une stratégie visant à relancer le MAEP. Cette stratégie est guidée par les instructions de ce Sommet spécial. La stratégie sur la dynamisation du MAEP a été élaborée, mise en œuvre et intégrée comme une composante essentielle dans le projet de Plan stratégique (2016-2020). Les trois piliers de la stratégie relative à la dynamisation sont la Restauration, la Dynamisation et la Restructuration du MAEP. À cet effet, au cours de la phase de restauration, le programme de travail du MAEP est mis en œuvre et assorti de cinq missions d'évaluation prévues au cours de l'année 2016, dont deux ont été déjà achevées au cours de la première moitié de 2016, respectivement au Tchad et au Sénégal. Par ailleurs, la Journée du MAEP a été marquée, le 9 mars, au cours de la mission d'évaluation au Tchad en présence du Président de l'UA, S.E. Idriss Déby.

3. Une *réunion d'experts sur « La dynamisation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) » : Stratégie, planification et élaboration des méthodes améliorées d'évaluation* a eu lieu du 29 au 30 mars 2016. Cette réunion avait pour objectif de contribuer à l'élaboration de la stratégie relative à la dynamisation du MAEP et d'un plan stratégique. Elle a été organisée conjointement par le Secrétariat du MAEP, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (CUA). Par ailleurs, cette réunion a connu une forte participation des points focaux du MAEP ; des experts des organes de l'UA ; de la CEA ; de la BAD ; du PNUD ; des communautés économiques régionales ; et des principales parties intéressées au processus du MAEP. L'objectif principal de la réunion du Groupe d'experts était, entre autres, de fournir un forum de débats sur les composantes d'une stratégie solide relative à la dynamisation du MAEP du point de vue des experts.

II. Projet de Plan stratégique (2016-2020) du MAEP

4. Le Plan stratégique (2016-2020) est basé sur le programme de dynamisation et axé sur trois volets, notamment la restauration, la dynamisation et la restructuration du MAEP. Ce Plan est guidé par les débats et les instructions du Sommet spécial et s'inspire davantage de la vision originale, de la mission, des valeurs et des principes directeurs du MAEP, tout en tenant compte des nouvelles réalités et celles émergentes sur le continent. Ces nouvelles réalités sont les valeurs partagées, l'Agenda 2063 de l'UA et les objectifs de l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies.

Par ailleurs, l'élaboration de la stratégie a été guidée par les conclusions de la réunion du Groupe d'experts tenue du 29 au 30 mars ; et de la retraite du Secrétariat du MAEP sur le plan stratégique, qui a eu lieu du 29-30 avril 2016. La stratégie comprend une étude de base sur le chemin parcouru, à ce jour, par le MAEP, ses forces et faiblesses. Cette stratégie permet d'identifier les priorités opérationnelles, les méthodes et les modalités de mise en œuvre pour les cinq années à venir.

5. Mieux, le MAEP a identifié huit domaines prioritaires qui sont pris en compte dans le projet de Plan stratégique (2016-2020). Ces domaines sont :

1. les valeurs partagées, le plaidoyer et la communication ;
2. l'évaluation et la mise en œuvre du principal mandat du MAEP ;
3. la mobilisation des ressources et la gestion financière ;
4. le développement des capacités des ressources humaines ;
5. l'élaboration des cadres et systèmes de suivi et d'évaluation ;
6. le renforcement des capacités en matière de recherche et l'amélioration des outils de fonctionnement ;
7. la coordination et l'harmonisation au sein du MAEP ;
8. l'intégration du MAEP au sein du système de l'UA, l'adhésion de tous les États et un soutien accru au programme d'intégration régionale de l'Afrique.

III. Réunion du Comité sur la dynamisation du MAEP

6. Les membres du Comité sur la dynamisation du MAEP se sont rencontrés du 9 au 10 mai 2016, à Nairobi (Kenya). Ils ont examiné : (i) les six priorités portant sur la dynamisation, identifiées au cours du Sommet spécial ; (ii) le projet de Plan stratégique du MAEP (2016-2020) présenté par le Directeur exécutif du Secrétariat du MAEP. Ce Secrétariat a contribué à l'élaboration, de manière cohérente, du plan stratégique axé sur les six points prioritaires identifiés par les participants au Sommet spécial ; (iii) de projet de Statuts relatif à l'intégration du MAEP au sein des structures et processus de l'UA, conformément à la décision Malabo de 2014 ; et (iv) du projet de mandat du Groupe de personnalités éminentes du MAEP :

7. Les membres du Comité ont exprimé leur gratitude en ce qui concerne la qualité du contenu du projet de Plan stratégique ; du projet de Statuts sur l'intégration du MAEP au sein des systèmes et processus de l'UA ; et du projet de mandat du Groupe de personnalités éminentes du MAEP présenté par le Directeur exécutif du Secrétariat du MAEP. Par ailleurs, les membres du Comité ont fait noter leur préoccupation quant à l'état précaire des finances du MAEP et la nécessité de lancer une campagne de mobilisation des ressources à grande échelle, soutenue et bien planifiée, y compris la

recapitalisation du Fonds d'affectation spéciale du MAEP, tout en veillant à l'indépendance fonctionnelle du Mécanisme. Ils ont en outre exhorté les partenaires stratégiques à s'engager à nouveau à la vision, à la mission et aux objectifs opérationnels du MAEP. Ils ont formulé une proposition relative à l'augmentation des contributions actuelles des États de 100.000 dollars EU à 300.000 dollars EU par an. Par ailleurs, ils ont approuvé une proposition visant à ajouter la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) et la Fondation Mo Ibrahim à la liste des partenaires stratégiques du MAEP ; le projet de Plan stratégique (2016-2020) du MAEP ; et le projet de Statuts du MAEP. Ils ont par ailleurs demandé au Secrétariat du MAEP de soumettre un projet de déclaration à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA qui aura lieu en juillet 2016. Ce projet de déclaration permettra aux États membres de l'UA de renouveler leur engagement à la vision, mission et aux objectifs opérationnels du MAEP.

IV. Projet de Statuts du MAEP

8. Le MAEP a élaboré un projet de Statuts tel que recommandé par le Conseiller juridique de l'UA. Ce projet de Statuts a été approuvé, le 9 mai 2016, par le Comité sur la dynamisation du MAEP et sera soumis pour examen au Sommet du Forum du MAEP qui aura lieu le 16 juillet 2016. S'il est approuvé, le Statut sera finalement soumis à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

V. Autres réunions et missions du MAEP

9. Dans le cadre du processus de dynamisation, le MAEP a entrepris au cours de la première moitié de l'année 2016 des missions d'évaluation dans des États membres. Par ailleurs, il a organisé des activités dans le cadre de la dynamisation, à savoir :

- la célébration, le 9 mars 2016, de la Journée du MAEP ;
- l'envoi des missions auprès des États membres et des partenaires stratégiques, missions relatives à la mobilisation des ressources ;
- l'envoi des missions d'évaluation au Tchad et au Sénégal respectivement en mars et en avril ;
- l'envoi des missions d'appui au Liberia et en Côte d'Ivoire respectivement en février et en mai ;
- la présentation des Rapports du MAEP et du Rapport intérimaire au Parlement panafricain au cours de la Session de mai 2016 du;
- la convocation, du 29 au mars 2016, de la réunion du Groupe des experts ;
- l'organisation, du 21 au 23 mai 2016, d'un Atelier sur les structures, normes et outils du MAEP au plan national.

5.1 Célébration le 9 mars 2016 de la Journée du MAEP

10. Le Secrétariat du MAEP a marqué la Journée du MAEP aux plans national et continental par le lancement, le 9 mars 2016, des principales célébrations à Ndjamena (Tchad) sous le thème « **Restauration, Dynamisation, et Restructuration du MAEP** ». Les principaux objectifs de ces célébrations étaient, entre autres, de : (i) sensibiliser le public sur les activités du MAEP comme un instrument africain de promotion de la bonne gouvernance ; et (ii) donner un nouvel élan au processus du MAEP.

5.2 Missions d'évaluation des pays entreprises au Tchad et au Sénégal

11. Les missions d'évaluation du MAEP ont été entreprises respectivement au Tchad du 4 au 23 mars 2016 et au Sénégal du 11 au 27 avril 2016. Les membres du Groupe des personnalités éminentes responsables de ces missions soumettront des rapports sur lesdites missions d'évaluation au cours du 24^e Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP qui aura lieu le 16 juillet 2016 à Kigali (Rwanda).

- *La mission d'évaluation nationale (CRM) entreprise au Tchad* a été conduite, du 4 au 23 mars 2016, par l'Hon. Joseph TSANG MANG KIN, membre du Groupe des personnalités éminentes du MAEP et responsable de la mission du Tchad. Les membres de la mission étaient composés de 13 experts africains issus de huit États membres de l'UA. Ces membres ont été sélectionnés sur la base de leurs compétences et expérience dans le domaine de la bonne gouvernance. Les membres de la mission d'évaluation ont eu l'opportunité de rencontrer toutes les parties prenantes dans la capitale et dans quatre régions, dont les représentants de plus de 14 ministères ; des responsables élus, notamment ceux de la Province et de la Ville de Ndjamena ; des représentants des organes législatifs et judiciaires ; du secteur privé ; de la société civile ; des syndicats ; des mouvements de jeunesse ; des organisations de femmes ; des groupes de personnes défavorisées et des élus locaux. Des points de presse sur cette mission ont été couverts par la presse écrite et audiovisuelle nationale et africaine, d'autant plus que cette mission d'évaluation a coïncidé avec la célébration, le 9 mars 2016, au Tchad, de la Journée du MAEP.
- *La mission d'évaluation du pays (CRM) entreprise au Sénégal* a été dirigée, du 11 au 27 avril 2016, par le Dr Mustapha MEKIDECHE, président du Groupe des personnalités éminentes du MAEP et responsable de la mission du Sénégal. Les membres de la mission étaient composés de 18 experts africains issus de quatorze États membres de l'UA. Ces membres ont été sélectionnés sur la base de leurs compétences et expérience dans le domaine de la bonne gouvernance. Au cours de leur mission, ils ont été reçus par le Président de la République du Sénégal S.E. Macky SALL et le Premier ministre M. Mahammed Boun Abdallah Dionne. Par ailleurs, ils ont eu l'opportunité de rencontrer toutes les parties intéressées au processus du MAEP au Sénégal, particulièrement les responsables d'institutions, les

responsables élus, notamment le maire de Dakar, le chef du groupe parlementaire de l'Alliance présidentielle et les dirigeants de l'opposition. De même, les membres de la mission ont mené des consultations avec des représentants des organes législatifs et judiciaires ; des organisations religieuses ; d'entreprises semi-publiques ; des collectivités locales ; des partis politiques ; du patronat ; du secteur privé ; de la société civile ; des syndicats ; des mouvements de jeunesse ; des organisations de femmes ; des groupes de personnes défavorisées ; et des élus locaux. Des points de presse sur cette mission ont été organisés et couverts par la presse écrite et audiovisuelle nationale et africaine.

5.3 Missions d'appui entreprises au Liberia et en Côte d'Ivoire

- Le membre du Groupe des personnalités éminentes responsable de la mission du Liberia, l'Hon. Brigitte MABANDLA, était à la tête de cette mission, du 22 au 24 février 2016. La Mission d'appui au Liberia a abouti à la signature du Protocole d'accord entre le chef de l'État libérien, S.E. Ellen Johnson Sirleaf, et le membre responsable de la mission, ce qui a permis de lancer officiellement le processus d'évaluation du Liberia. Cette mission d'appui au Liberia s'est terminée par une conférence de presse et l'adoption d'une feuille de route dans la perspective de l'évaluation finale du Liberia.
- Le membre du Groupe des personnalités éminentes chef de la mission en Côte d'Ivoire, le Professeur Mahamoud KHAYAL, Vice-président du Groupe des personnalités éminentes du MAEP, accompagné par le Directeur exécutif du Secrétariat du MAEP, le Professeur Edward MALOKA, a conduit la mission de soutien dans ce pays du 13 au 18 mai 2016. Les membres de la mission ont eu des entretiens avec le point focal et les responsables de la Commission nationale du MAEP ; les autorités ivoiriennes, les partenaires techniques et financiers ; les représentants de la société civile ; les représentants des parties politiques et autres parties intéressées au processus du MAEP, dans le but de mieux comprendre l'évolution du processus en Côte d'Ivoire et d'apporter leur soutien aux autorités ivoiriennes.

5.4 Réunion des structures du MAEP au plan national du 21 au 22 mai 2016

12. L'une des principales questions à aborder dans le cadre de la dynamisation du MAEP est la nécessité d'harmoniser et de coordonner les structures du MAEP aux plans national et continental. À cet effet, une réunion des points focaux nationaux ; des membres des commissions nationales du MAEP ; et des représentants des Secrétariats du MAEP des États membres a eu lieu, du 21 à 22 mai 2016, à Johannesburg (Afrique du Sud). Les participants à cette réunion ont examiné les documents et contributions du Secrétariat ci-après :

1. *le document complémentaire relatif aux Directives sur l'évaluation des pays : Structure du MAEP à l'échelon national*
2. *le Projet de Plan stratégique du MAEP (2016-2020)*
3. *le Projet de Statuts du MAEP*
4. *le Projet de plan de communication du MAEP*

13. Les participants à l'atelier ont pris, entres autres, des décisions importantes suivantes sur chacun des documents précités et les présentations y afférentes. Pour ce qui est de la *Note conceptuelle et des Directives sur les structures du MAEP*, les participants à l'atelier ont convenu que chaque pays conserve son autonomie en ce qui concerne l'organisation des structures au plan national, conformément au cadre global énoncé dans les documents existants. Par ailleurs, ils ont demandé que des directives supplémentaires soient fournies sur les structures au plan national par le partage d'informations et l'échange entre les points focaux du MAEP au plan national. S'agissant du *projet de Plan de communication du MAEP*, les participants à la réunion ont fait observer la qualité des débats et les propositions formulées par les responsables du Secrétariat du MAEP et par d'autres structures sur la nécessité de mettre en place une initiative cohérente et intégrée en matière de communication. Ils ont en outre recommandé la mobilisation des ressources supplémentaires dans la perspective de soutenir cette initiative importante du MAEP dans le but d'améliorer la communication. En ce qui concerne le *Rapport de l'Atelier du Comité ad hoc sur les questions structurelles auxquelles le MAEP est confronté*, les participants ont approuvé la proposition du Comité selon laquelle un Sous-Comité sur le Forum du MAEP et les réunions connexes des points focaux soient composés de huit (8) membres, dont cinq (5) représentant les régions du continent et trois (3) membres issus de la troïka comme suit : l'ancien président, l'actuel Président en exercice et le futur président du Comité. Par ailleurs, les participants ont reconnu la nécessité de veiller à ce que les Rapports d'évaluation des pays soient simples, clairs et faciles à comprendre, afin d'encourager des débats soutenus au niveau des chefs d'État sur les questions soulevées dans les rapports nationaux. Ils ont en outre convenu qu'un comité intérimaire composé de représentants régionaux ; du Président du Comité des points focaux ; du Directeur exécutif du Secrétariat du MAEP se réunisse à la mi-juin, en vue de finaliser les préparatifs du Sommet qui aura lieu en juillet 2016. Les participants à cette réunion représentent les cinq Régions du continent et seront issus des pays ci-après : Liberia, Tchad, Égypte, Afrique du Sud et Ouganda.

VI. Conclusion

14. Depuis le Sommet spécial sur le processus de dynamisation qui a eu lieu le 29 janvier 2016, le MAEP a commencé par profiter des retombées de ce processus. Au cours des six mois qui ont suivi le Sommet spécial, le MAEP a réalisé d'énormes progrès et connu un regain d'activité, dont la nomination d'un Directeur exécutif permanent ; l'organisation de deux missions d'évaluation ; la convocation des réunions

des structures du MAEP au plan national dans le but de débattre de la coordination et la communication renouvelée et de l'élaboration d'un projet de plan stratégique (2016-2020). Ce projet de plan permettra au MAEP de consolider les gains acquis à ce jour. Le projet de plan stratégique, qui doit être adopté au cours du 24^e du Forum du MAEP le 16 juillet 2016 à Kigali, permettra au MAEP de travailler de manière harmonieuse, afin de répondre aux attentes des peuples africains d'une Union africaine capable de réaliser les objectifs de l'Agenda 2063. Ceci conduira au développement durable et à la réalisation de l'Afrique que nous voulons.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Status report on the revitalisation of the APRM

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4966>

Downloaded from African Union Common Repository